

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ING (L) Invest Sustainable Equity - N Cap EUR

ISIN: LU0800559436

Un compartiment de ING (L)

Partie du ING Investment Management Luxembourg S.A.

### Objectifs et politique d'investissement

Le fonds investit dans des sociétés cotées sur les marchés du monde entier qui appliquent une politique de développement durable. Ces sociétés allient le respect de principes sociaux (p. ex. droits de l'homme, non-discrimination, absence de travail des enfants) et environnementaux à la performance financière. Les sociétés sélectionnées doivent correspondre étroitement aux critères d'excellence "Best in Class". Notre objectif est de surpasser la

performance de la valeur de référence MSCI World NR, mesurée sur une période de plusieurs années. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéficiaires seront intégralement réinvestis.

### Profil de risque et rendement

Risque plus faible - Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé - Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 5 parce que selon nous, le niveau de risque afférent aux actions et/ou aux instruments utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement est élevé. Différents facteurs exercent une influence sur les actions et/ou les instruments financiers. Ils incluent notamment l'évolution des marchés financiers et la situation économique des émetteurs d'actions et/ou d'instruments financiers, eux-mêmes tributaires de la situation de l'économie mondiale en général, ainsi que du contexte politique et économique de chaque pays. De plus, l'exposition au risque de change peut influencer de manière significative sur la performance du fonds. Aucune garantie n'est donnée quant à la récupération de votre apport initial.

### Frais

Tous les frais payés par l'investisseur servent à couvrir les frais courants du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais diminuent le potentiel de croissance de vos investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:

Frais d'entrée	0
Frais de sortie	0

C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant placement ou avant versement du produit de votre investissement.

#### Frais prélevés par le fonds sur une année:

Frais courants	1,01%
----------------	-------

#### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances:

Commission de performance	0
---------------------------	---

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des valeurs maximum. Dans certains cas, le montant effectivement facturé peut s'avérer inférieur. Vous le saurez en consultant votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué repose sur les dépenses au titre de l'exercice clôturé le 12/2013. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

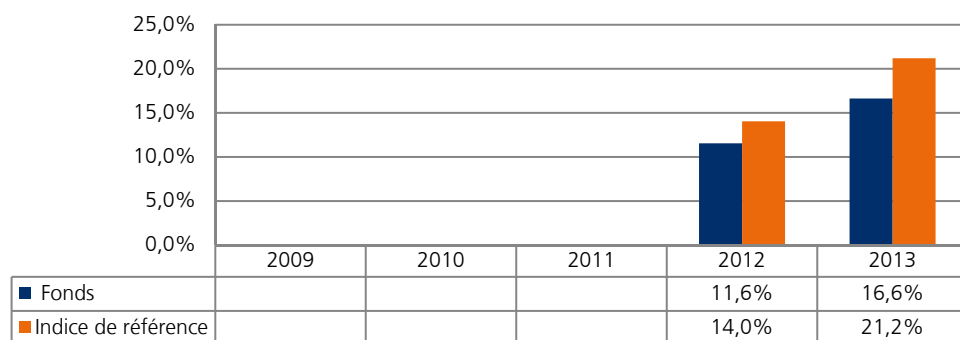
Il exclut:

- Commission de performance
- Frais de transactions du portefeuille, hormis dans l'hypothèse de frais d'entrée/de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant les frais au chapitre "Commissions, frais et fiscalité" du prospectus, qui est disponible sur notre site

<http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo>.

## Performance passée



- La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- La performance passée tient compte des frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée et de sortie ainsi que des frais de conversion.
- Ce compartiment a été lancé en 2000.
- La Classe d'actions a été lancée en 2013.
- La performance passée est calculée en EUR.

## Informations pratiques

- Dépositaire du fonds : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
- Vous pouvez obtenir gratuitement des renseignements complémentaires sur le fonds, notamment les autres catégories d'actions, des exemplaires du prospectus ainsi que des rapports semestriels et annuels du fonds auprès de la société de gestion et sur le site Web <http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo> en anglais, allemand, français, néerlandais, espagnol, tchèque, suédois, italien, norvégien, grec, slovaque, danois, hongrois, portugais, roumain et polonais.
- Le prix des actions/parts est calculé et publié en EUR. Les prix seront mis à disposition sur le site Web <http://www.ingim.com/lu/Funds/funds/Fundinfo>.
- Le fonds est assujéti aux lois fiscales et à la réglementation du pays suivant : Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de ING Investment Management Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Les informations clés à l'attention de l'investisseur concernent un compartiment du fonds ING (L). Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour le fonds dans son intégralité, c'est-à-dire tous ses compartiments. Conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, le principe de la ségrégation de l'actif et du passif des compartiments du fonds est appliqué, ceux-ci pouvant être considérés comme des entités distinctes sur le plan des relations entre investisseurs et pouvant être liquidés séparément.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

ING Investment Management Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/08/2014.